

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de BAR-LE-DUC
Commune de VAUBECOURT

Le Maire,

AR-2024T-06 Arrêté de circulation pour cause de travaux de terrassement

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu la demande de l'entreprise SARL DOSSANTOS en date du 19 avril 2024 dans le cadre de travaux de terrassement pour la pose d'un poste HTA/BT Enedis Chemin de la Chaîne et la création de réseaux pour le compte de Monsieur Cédric LEVRECHON EI ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation Rue des Frères Rulot et Chemin de la Chaîne et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE:

Article 1 :

Dans le cadre des travaux terrassement pour la pose d'un poste HTA/BT Enedis Chemin de la Chaîne et la création de réseaux pour le compte de Monsieur Cédric LEVRECHON EI, la circulation sera réglementée Rue des Frères Rulot et Chemin de la Chaîne, en sens unique alterné pendant la durée des travaux prévus du 13 mai 2024 au 3 juin 2024.

Article 2 :

L'ensemble des véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- Limitation de vitesse à 30km/h ;
- Interdiction de dépasser ;
- Interdiction de stationner.

Article 3 :

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux.

Article 4 :

Toute personne qui désire contester le présent arrêté peut saisir le Tribunal Administratif de Nancy d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à partir de l'accomplissement des mesures de publicité prévues à l'article 3. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision, recours qui doit cependant intervenir dans les deux mois si son auteur souhaite conserver la faculté d'exercer ensuite un recours contentieux.

Article 5 :

Le Maire de Vaubecourt et le Groupement de Gendarmerie seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Vaubecourt, le 23 avril 2024

Le Maire, Martine AUBRY

